

Genre du véhicule		Marque de fabrication		Type		Fiche d'homologation N°	
Voiture de tourisme		J E E P		C J - 5		(moteur C) CH 0442 '55	
Constructeur		AMC JEEP CORPORATION, Southfield, Michigan 48076 (USA)					
Identification		"J.E83HC" devant le No du châssis = millésime (0 = 1980)					
Plaque constructeur		dans le compartiment du moteur, à gauche, sur l'avant					
N° du châssis		à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu avant (frappé par l'importateur)					
Identification du moteur		" C " à droite, latéralement sur le bloc, devant le distributeur d'allumage					
Importateur principal		J.H. KELLER AG., Automobile, Vulkanstrasse 120, 8048 Zürich					
Véhicule homologué		=					
Châssis				Moteur			
Nombre d'essieux		2		Nombre de roues		4	
Direction		mécanique, s.d. assistance hydraulique					
Transmission		mécanique synchronisée *					
Nombre de vitesses		4x2		Entraînement		toutes roues *	
Frein de service		hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, soupape proportionnelle, sur les roues arrière					
Frein auxiliaire		mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière					
Frein d'arrêt		identique au frein auxiliaire					
Ralentisseur		=					
Contrôle 2 circuits		par différence de pression; lampe-témoin combinée					
Carrosserie				Poids			
Nombre de portes		ouverte avec capote ou avec pavillon		avant		arrière	
Ceintures sécurité		2 + 1		Indic. vitesse		km/h	
Cale		SAE-J-4c		Rétroviseurs		gauche/droite	
Antivol		=		Attelage		sur demande	
Nombre de places		1 à av. 2		centre		ar. 4	
Dimensions		intérieur		extérieur			
Longueur		3700		Empattements		2120 /	
Largeur		(1600) 1570		Essieu double		av. ar.	
Hauteur		(1820) 1800		Voie		av. 1310 ar. 1280	
Porte à faux		lat.		Voies		av. ar.	
		av. 600				ar. -	
		ar. 980		Braquage s		g 10400 d 10200	
Distance volant - vers l'avant du véhicule		=					
		() = avec pavillon					
		Poids à vide		700		total 1460	
		Charge utile		15		420 +)	
		Poids total		715		1880	
		Garantie fabr.		H 78 B 15		2200	
		Dimens. pneus		H 78 B 15		(Variantes ++)	
		Ply/bars		4 / 2,25		4 / 2,25	
		Charge		1600		voir remarques)	
		pour V max		150		150	
		Jantes (acier) 6,0 x 15"		6,0 x 15"		5460	
		Garantie poids remorquable avec frein				730	
		Garantie poids remorquable sans frein				7660	
		Garantie poids de l'ensemble (remorque avec frein)				-	
		Poids remorquable testé				120 km/h	
		Vitesse maximale selon le constructeur				-	
		Vitesse maximale testée				-	

Equipement §)	SEALED BEAM DOT ou HCR (E)	
Feux de route	SEALED BEAM DOT ou HCR (E)	
Feux de croisement	A (E) séparés	
Feux de position	SAE AIRST 74	
Feux rouges	SAE AIRST 74	
Feux stop	SAE AIRST 74	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar SAE AIRST 74
Catadioptres	av	AV + AR ar SAE A.. DOT
Feux de gabarit	av	AV + AR ar
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1/ combiné à gauche	
Essuie-glace	2/ balais avec BBB lave-glace	
Avertisseurs	SPARTON LO	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	J E E P CJ - 5		
Homologation			
N°	CH	0442 55	
Carrosserie	ouverte avec capote ou pavillon		
Places	total	6	avant 2
Poids à vide	1460	Carburant	B
Charge utile	= +)	CV-impôt	21,55
Poids total	2200	Cylindrée	4233

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Transmission / entraînement: avec boîte complémentaire route/terrain; sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant.
- **) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, M2, iA 3,07 = 80 dB/A.
- ***) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à l'arrière, sur l'auvent.
- +) Charge utile : ne doit pas être notée, car le centre du pont de charge se trouve derrière l'essieu arrière.
- ++) Variante de pneus : ER 78 - 15 charge 1500 kg (2,25) V-max. 180 km/h.

§) Modifications par l'importateur:

L'intervalle entre les feux de croisement est admis selon lettre de l'Office fédéral de la police du 09.01.70:

- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont démontés; des feux homologués E sont montés sur le pare-chocs;
- les clignoteurs AV latéraux doivent être débranchés (clignotent alternativement);
- les catadioptres d'origine sont insuffisants; il en est monté 2 complémentaires SAE A.. DOT;
- des bavettes sont obligatoires à l'arrière;
- si équipé de banquettes USA avec dossiers, l'une en face de l'autre, l'importateur modifie l'intervalle à min. 1300 mm;
- si avec pavillon, les fixations à gauche + à droite du hayon AR doivent être recouvertes d'une protection. (OCE, art.23/1)

Lieu et date de l'homologation Zurich, 21.+22.02.80

Service fédéral d'homologation

Voiture
de tourisme

J E E P

C J - 5

CH 0442 55

Fiche complémentaire

I.

Complément du 01.04.81 à Berne - Ad

A partir du No du châssis : 1JECM85H.BT (B = millésime 1981)

Identification : "1JECM85H..T" devant le No du châssis

Mesure du bruit selon l'OCE :
avec le véhicule en marche : valable également avec iA 2,73 et 3,31 : 1.